



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2024-494

Objet : Rue de la Chataigneraie (à hauteur du n°51)
Circulation alternée (par panneaux « B15/C18 »)

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8^{ème} partie
« signalisation temporaire »,

Vu la demande en date du 16 juillet 2024 présentée par l'entreprise Véolia Eau –
32 rue Joseph Rouxel – PA de Bourgneuf – 56350 Rieux, pour permettre un branchement sur
le réseau d'eaux usées,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu,
rue de la Chataigneraie (à hauteur du n°51), d'alterner la circulation (par panneaux « B15/C18 »),
à compter du lundi 12 août 2024, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux
(environ 1 semaine),

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur la voie publique,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, rue de la Chataigneraie
(à hauteur du n°51), la circulation sera alternée (par panneaux « B15/C18 »),
à compter du lundi 12 août 2024, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux
(environ 1 semaine).

ARTICLE 2 : L'entreprise Véolia Eau sera chargée d'assurer la pré-signalisation,
la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place la déviation, les panneaux
de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité
qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la
Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services,
le Directeur de l'Aménagement, de la Transition Écologique et du Patrimoine, les agents placés
sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 30 juillet 2024
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

